

AVIS DE PROMULGATION

AVIS est par les présentes donné que le 6 juin 2016, le Conseil municipal a adopté :

Le Règlement 1010-16 ayant pour but de pourvoir au paiement des frais d'émission du refinancement de 3 010 000 \$ et pour ce faire un emprunt au montant de 60 200 \$, remboursable en 5 ans

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 26 juillet 2016. Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 26^e jour de juillet 2016

Céline LeBlanc
Greffière